



Sainte-Barbe

ANIMÉE PAR L'AVENIR

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée QUE :

Lors d'une séance du conseil tenue le 5 mai 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Barbe a adopté le règlement numéro 2026-05 intitulé : **RÈGLEMENT D'EMPRUNT À L'ENSEMBLE RELATIF À DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS INCLUANT LE PAVAGE, LES TROTTOIRS ET LE STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 774 141 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 223 087 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DES TRAVAUX AINSI QU'UNE TAXE POUR REMBOURSER CET EMPRUNT**

Ce règlement a pour objet de décréter une dépense de 3 774 141\$ et un emprunt de 2 223 087\$ pour :

1. Des travaux de réfection incluant le **pavage du Chemin de l'Église**. Ces travaux incluent la réfection de la chaussée (correction du profil et élargissements localisés, reprofilage et pavage), le remplacement de ponceaux en mauvais état, les études nécessaires et la signalisation routière.
2. Des aménagements de **trottoirs sur la Montée du Lac et le Chemin de l'Église ainsi que l'aménagement du stationnement de l'Hôtel de ville, des espaces verts** et la signalisation nécessaire (passage piétonnier, etc).

En vertu de l'article 1061 du *Code Municipal du Québec* (RLRQ c. 27.1) le présent règlement ne requiert que l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, puisqu'au moins la moitié du coût des travaux décrétés fait l'objet de diverses subventions dont le versement est assuré par le gouvernement et que le montant de la subvention est entièrement affecté à la réduction du montant global de l'emprunt.

Le règlement peut être consulté au [www.ste-barbe.com](http://www.ste-barbe.com) et à l'hôtel de ville situé au 470, Chemin de l'Église Sainte-Barbe, Québec, J0S 1P0.

Donné à Sainte-Barbe, ce 6e jour de mai 2026

Chantal Girouard,  
Directrice générale et greffière-trésorière

## Certificat de publication de l'avis public

Je, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 2026-05 aux deux endroits prévus par le conseil municipal (hôtel de ville et parc bord de l'eau en date du 6 mai 2026.

Tel que prévu au règlement 2026-05 adopté le 5 mai 2026 par le conseil municipal, je Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 2026-05 sur le site Internet de la Municipalité le Sainte-Barbe [www.ste-barbe.com](http://www.ste-barbe.com) .



---

Chantal Girouard,  
Directrice générale et greffière-trésorière

le 6 mai 2026